

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	10
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 28 mars 2024
Délibération n°12 de la séance (2024-17)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Michel De RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Était absent ou représenté :

Secrétaire de séance : Jacques BILLON-TYRARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2023

Objet : Programme de voirie 2024

Monsieur Jacques Billon- Tyrard, adjoint délégué aux travaux informe que la commune a fait appel et rencontré plusieurs entreprises locales pour réaliser des devis.

Il présente le programme d'investissement de la voirie pour l'année 2024 :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC Chemin de Pré Lafont (de la Route de Chabrières jusqu'au n°31 du chemin de Pré Lafont)	16 430,00 €	Département (55 % du HT)	17 299,15 €
VC du Pommeyret	11 773,00 €		
VC de Font Vieille	3 250,00 €		
		Autofinancement HT (45%)	14 153,85 €
Total	31 453,00 €	Total	31 453,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Adopte le programme de voirie présenté ;
- 2- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département ;
- 3- Dite que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre le quel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Jacques BILLON-TYRARD




Prunières, le 2 avril 2024
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint, Pierre DOUSSOT



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20240328-2024-17-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024